



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION SUR LA  
ROUTE D'ODIER / CHEMIN D'ARBON**

**COMMUNE  
DE  
DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE  
**N° 2026-87**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « Colas Rhône-Alpes Auvergne - Centre Passy – 280 Rue des Près Caton – 74190 PASSY » en date du 23 juillet 2026 pour lui permettre de réaliser des travaux de reprises localisées de couches de roulement sur la Route d'Odier au carrefour du Chemin d'Arbon ;

Considérant qu'il convient de règlementer la circulation sur cette voie communale à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Durant 1 jour dans la période comprise entre le 23 juillet 2026 et le 24 juillet 2026 inclus, la circulation sera alternée sur la Route d'Odier depuis le numéro de voirie n° 639 jusqu'au numéro de voirie n°88 de la Route de Vauvray.

**Article 2 :** La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier et le stationnement sera interdit aux poids lourds et aux véhicules légers pendant la durée du chantier.

**Article 3 :** Les prescriptions mentionnées aux articles ci-dessus seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise « COLAS ».

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché sur place par l'entreprise et l'entreprise « COLAS ».

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à l'entreprise « COLAS », au TAD Montenbus, aux services techniques de Megève, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 23 juillet 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 24/07/2026

  
**Stéphane ALLARD**

**MAIRIE DE DEMI-QUARTIER**

**74120**

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : [contact@деми-quartier.fr](mailto:contact@деми-quartier.fr) - Site : [www.деми-quartier.fr](http://www.деми-quartier.fr)